

## COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

## ***SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018***

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le 7 décembre 2018 sous la présidence de Madame HUGOU Isabelle, Maire de St-Just-Chaleyssin.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2018**

Le compte rendu de la séance du 16 Novembre dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Le 14 Décembre 2018, à 19 H 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire de St-Just-Chaleyssin.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** Le 7 Décembre 2018

**Nombre de Conseillers en exercice :** 17

**Présents :** 11 **Votants :** 15

**Présents :** MM. HUGOU Isabelle, MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle, BROSSARD Marguerite, GALLON Gérard, CARLES Michel, COPPOLINO Nathalie, RIOU Christophe, GOYET Philippe, MAURIN Annie, BILLON Christophe

**Pouvoirs :** BONNETAIN Isabelle à HUGOU Isabelle – ROUSSEL Régis à MUSTI Murielle – MUSCEDERE Sylvie à BROSSARD Marguerite – NABEL Christiane à COPPOLINO Nathalie

**Absents :** GONCALVES David - CHAUVIN Michèle

**Secrétaire de séance :** BROSSARD Marguerite

### **1- FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme Musti, adjointe au Maire, rappelle que certaines associations n'avaient pas encore déposé leurs documents pour que la commission association puisse se positionner sur le montant de leur subvention. Deux associations l'ont fait. Elle propose malgré le retard de leur octroyer leur subvention.

La Fabrique Musicale	750 €
Les Diablotins	250 €

**Décision :** Unanimité.

### **2- FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE BOURGOIN JALLIEU – AVENANT N°6 DU 18 OCTOBRE 2018**

Mme le Maire précise que chaque année la commune révisé le montant versé au centre médico- scolaire de Bourgoin-Jallieu en fonction du nombre d'élèves de la commune.

La participation financière est de 0,61 € par élève.

Le nombre d'élèves sur la commune de Saint Just Chaleyssin étant de 260, la participation de la commune sera de 158,60 €.

**Décision :** Unanimité

### **3 - FINANCES : INDEMNITE DE FONCTION POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Mme le Maire précise que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Elle rappelle que par une délibération n°2018-062 un adjoint n'a pas été maintenu dans ses fonctions et ne perçoit plus d'indemnité.

Ainsi, elle propose d'allouer au conseiller municipal délégué à l'urbanisme Michel Carles avec effet au 1er janvier 2019 une indemnité de fonction d'un taux de 11,73 % de l'indice en cours, soit actuellement : 392,74 € net/ mois.

Cette indemnité sera versée mensuellement.

**Décision : Unanimité**

### **4 - FINANCES : MARCHES DES ASSURANCES POUR 3 ANS**

Suite à une mise en concurrence selon une procédure adaptée pour les marchés d'assurance de la commune et à une analyse effectuée par le cabinet ARIMA, Mme Le Maire expose les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres qui a procédé au classement des cabinets d'assurance après analyse de leur dossier :

LOTS	CABINETS	Montant	
Lots : Assurance Dommages aux biens et risque statutaire	PILLOT	0,53 €HT/m <sup>2</sup> 6 078, 04€ TTC	Formule alternative
Lot 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes	SMACL	4 462, 93 € TTC	Formule de base + PSE1
Lot 3 : Assurance des véhicules et risques annexes	PILLOT	1 644,34 € TTC	Formule de base + PSE1
Lot 4 : Protection fonctionnelle des agents et élus	SMACL	122,08 € TTC	
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires	APRIL/ CNP	5,13 % 20 710,01 € TTC	Formule de base + PSE1 + PSE2 + PSE3 Décès /Accident du travail / Longue maladie / Maternité/Maladie ordinaire 20 jours
Montant total des primes		33 017, 40 € TTC	

**Décision : Unanimité**

## **5 - FINANCES – DEGREVEMENT SUR LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D’ASSAINISSEMENT SUITE A UNE FUITE D’EAU**

Mme Le Maire informe le Conseil municipal que suite à une fuite d'eau, Monsieur Conti Marcel (380 chemin du Gachet à St Just Chaleyssin) demande le dégrèvement de la part assainissement sur sa facture d'eau.

Mme le Maire propose d'appliquer le dégrèvement suivant :

Facture d'eau n°280662.02803 CN un montant de dégrèvement de 54,16 €HT.

**Décision : Unanimité**

## **6 - FINANCES – PARTICIPATION COMMUNALE A L’ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT**

Mme Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux orages de cet été et aux nombreux dégâts sur les chemins et fossés lui appartenant, l'Association Foncière de Remembrement par une délibération en date du 21 novembre 2018 a dû augmenter sa participation de 1 €HT/ha.

Ainsi, le montant dû par la commune de Saint Just Chaleyssin est le suivant : 369 ha x 7 €HT/ ha soit 2 583,00 €HT, ou 3 099,60 €TTC.

P. Goyet, conseiller municipal indique que de nombreux propriétaires de parcelles de moins de 5000 m<sup>2</sup> ne payent plus la cotisation.

Mme le Maire aimerait que l'AFR communique de façon anticipée sur les changements qu'elle effectue. P. Goyet, représentant la commune au sein de l'AFR, est chargé de porter ce message.

**Décision : Unanimité**

## **7 - FINANCES ADMISSION EN NON VALEUR DE L’ANNEE 2018**

Mme Musti, adjointe au scolaire, annonce que suite à une demande du trésorier par un mail en date du 13 novembre dernier, le montant de 6,95 € est retenu pour une admission en non-valeur pour des factures de cantine et garderie.

Elle ajoute qu'elle fera un point avec la trésorerie pour la mise à jour de la liste des parents qui ne payent pas depuis un certain nombre de mois leur facture.

**Décision : Unanimité**

## **8 - MAIRIE : REEVALUATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme Le Maire indique qu'afin d'ajuster au mieux les demandes de subventions faites auprès des différents organismes au montant des travaux de la mairie, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Travaux	573 500 €	CCCND : Fonds de concours	135 000 €
		Contrat de ruralité	109 000 €
		Région	72 738 €
		Département	30 000 €
		Total des subventions	346 738 €
		Autofinancement	226 262 €
<b>TOTAL</b>	<b>573 500 €</b>		<b>573 500 €</b>

**Décision : Unanimité**

## **9 - FINANCES : REGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIERE DE L'IMPASSE DE CHANTEMERLE**

Suite à la demande de Mme ROSSET Joëlle, M CLERC Sylvain, et M GERMAIN Gérald, propriétaires de la parcelle C n°56 (issue de l'indivision GERMAIN), Mme le Maire propose de régulariser l'emprise foncière de l'impasse de Chantemerle située sur ladite parcelle.

Au vu du plan de bornage effectué par le cabinet Cassassoles une parcelle de 369 m<sup>2</sup> sera détachée de leur parcelle.

### **Décision : Unanimité**

Pour répondre à la question de S. Billon, conseiller municipal, M Carles indique que la commune a, il y a très longtemps, fait goudronner ce chemin à ses frais et donc que cette délibération ne fait qu'entériner une situation existante.

## **10 - FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 5**

Afin de payer la Taxe d'Aménagement de la Maison Médicale, Mme le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D2313 Bâtiments scolaires	5 251,00 €	0,00 €
D2313 Maison Médicale	0,00 €	5 251,00 €

### **DIVERS :**

JP Michaud annonce que :

- Le syndicat des 4 vallées n'existera plus au 1<sup>er</sup> janvier prochain : il s'agira d'un regroupement de 90 communes iséroises qui s'appellera SIRRA : Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval. Ce ne seront plus des conseillers communaux, mais des conseillers communautaires qui seront élus.
- Le compromis de vente de l'appartement de Mr Rigot situé à Lyon a été signé cette semaine.
- Le projet de bâtiment supplémentaire de l'école est en discussion avec un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
- Le début du chantier des travaux de la mairie devrait commencer au printemps prochain.
- Les travaux de la 4<sup>ème</sup> phase du gymnase Bernard Saugey ont été revus à la baisse.

Mme le Maire annonce que l'eau respecte les normes de qualité sur la commune.

Le concert de la chorale aura lieu le dimanche 16 décembre 2018 à 16h00.

M Brossard, adjointe au Maire, informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné va à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 mener une expérience en matière de transport au niveau du territoire pour une année. Suite à un appel d'offre, 5 taxis seront chargés du « transport solidaire à la demande ».

Chaque CCAS décidera des personnes qui pourront bénéficier de ce transport en fonction de certains critères (ressources financières, handicap, personnes orientées par un travailleur social ou médical, personnes non véhiculées ou dans l'impossibilité de conduire...). Le périmètre défini est le suivant :

- Zone A : Trajets internes au territoire de la CC CND.
- Zone B : Trajets de 10 kms en moyenne vers des destinations fixes (Quartier St Bonnet à Villefontaine, Gare de St Quentin Fallavier).
- Zone C : Trajets de 20 kms en moyenne vers des destinations fixes (Médipôle de Bourgoin Jallieu, Centre de Vienne, Hôpital de Vienne).

Son coût sera de 1,50 € et le temps d'attente du taxi sera pris en charge par les demandeurs.

M Musti, adjointe au Maire, fait un compte rendu de la réunion avec la Région. Les subventions octroyées cette année sont les suivantes :

- 18 millions d'euros pour l'Agriculture.
- 44 millions d'euros pour la ruralité (Dont Roche et Bonnefamille).
- 162 525 € (CCCND contrats bourg centre : Diemoz, Heyrieux et St Just Chaleyssin).
- 375 000 € pour le Contrat Ambition Région.
- 1 500 € pour l'association de chasse de la commune.

Des subventions peuvent aussi être octroyées dans les domaines suivants :

La Vidéo Protection, le Patrimoine (ex : restauration des églises), l'Enfance en situation handicap, le Sport avec des ligues (ex : réfection de terrain), les Equipements sportifs de proximité, le Plan fanfare (aide à l'acquisition d'instruments)...

Il faudra donc veiller à ce que la commune fasse passer ses projets pour 2019-2021.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21H45